

**Rôle des aires protégées dans la patrimonialisation et la
réhabilitation des économies rurales : quels enseignements tirés
de l'expérience du PNTaza ?¹**

**Role of protected areas in the heritage and rehabilitation of rural
economies: what lessons learned from the PNTaza experience?**

دور المناطق المحمية في إنعاش وإعادة تأهيل الاقتصاديات الريفية: استخلاص العبر من تجربة الحاضرة
الوطنية تازة

Mme. Sara MAKHLOUF²
Doctante en Économie des services et
développement des territoires
Université de Jijel, Algérie
sara.makhlouf@gmail.com

Pr. Saïd Chaouki CHAKOUR
Professeur en Sciences Économiques
Université de Jijel, Algérie
chachakour@gmail.com

Received : 24/03/2018

Accepted : 13/05/2018

Résumé :

Le présent article tente, à travers la valorisation de l'expérience du parc national de Taza (PNTaza) en Algérie, la mise en exergue du rôle que pourraient jouer les aires protégées dans la patrimonialisation et la réhabilitation des économies rurales. Les résultats présentés dans cet article émanent d'une évaluation et d'une analyse à mi-parcours de cette expérience, se base sur de la combinaison d'études empiriques et documentaires et se ressource du contact direct avec les personnes ressources notamment les acteurs locaux.

Mots clés : Aires protégée ; patrimonialisation ; attractivité ; réhabilitation des économies rurales ; PNTaza ; Algérie

Codes JEL : Q51, Q52, R11

Abstract :

This article attempt, through the promotion of the experience of the Taza National Park (PNTaza) in Algeria, to highlight the role that protected areas could play in the heritage and rehabilitation of rural economies. The results presented in this article emanate from a mid-term evaluation and analysis of this experience, are based on the combination of empirical and documentary studies and are replenished by direct contact with resource people, in particular local actors.

Keywords: Protected areas; heritage; attractiveness; rehabilitation of rural economies; PNTaza; Algeria.

JEL Codes : Q51, Q52, R11

ملخص:

من خلال هذا المقال نهدف -على ضوء تجربة الحظيرة الوطنية لتازة بالجزائر- إلى تبيان الدور الذي تلعبه المحميات الطبيعية في ترميم التراث الطبيعي وإعادة تأهيل الاقتصاديات الريفية. النتائج المتوصل إليها من

¹ Cet article s'inscrit également dans le cadre du projet de recherche CNEPRU intitulé « Économie des ressources et développement des territoires ».

² The sender: Sara Makhlouf, Email: sara.makhlouf@gmail.com

خلال تقييم وتحليل تجربة الحظيرة الوطنية لتازة مبنية على الدراسات الميدانية والمقابلات مع الفاعلين المحليين تظهر مدى مساهمة المحميات في تنمية الأقاليم الريفية.

كلمات مفتاحية: المحميات الطبيعية؛ تميم التراث الطبيعي؛ الجاذبية؛ إعادة تأهيل الأقاليم الريفية؛ الحظيرة الوطنية لتازة؛ الجزائر

تصنيف JEL: Q51، Q52، R11

Introduction:

Réhabiliter les économies rurales, fixer les populations et revitaliser les territoires ruraux sont les principaux objectifs de nombreux pays du sud. Pour ce faire des stratégies ont été adoptées avec souvent des bilans loin des résultats escomptés, faute de démarches, d'instruments et souvent de non maîtrise du territoire et de ses composantes matérielles et immatérielles.

La valorisation de ces composantes par la patrimonialisation et la mise en valeur des ressources locales (Rémi Bénos et Johan Milian, 2013)¹ nécessite l'implication des acteurs locaux. A ce titre, les parcs nationaux pourraient, dans certains cas, se présenter comme l'acteur voire come l'instrument privilégié pour atteindre ces objectifs.

Contrairement à ce qui été admis par beaucoup d'acteurs du développement, le rôle des parcs nationaux est passé du rôle classique de préservation et de protection à celui d'instrument de gouvernance et de développement durable des territoires notamment enclavés.

A ce titre, le Parc National de Taza (PNTaza) s'est transformé ces dernières années en un véritable laboratoire à ciel ouvert au service du développement local, et lieu d'innovation réunissant acteurs locaux, chercheurs et administration.

Dans ce contexte, le présent article se propose de présenter l'expérience du PNTaza en matière de patrimonialisation et de réhabilitation des économies rurales. Ainsi, à travers la mise en évidence de son rôle comme principal acteur et hôte des projets de développement rural dans les zones économiquement enclavées, nous tenterons d'en tirer les enseignements de cette expérience à des fins de valorisation et de vulgarisation.

Les aires protégées en Algérie : statut, missions et objectifs.

Concilier la conservation de la biodiversité et le développement ; aujourd'hui qualifié de "durable", est un pari difficile à l'échelle de la planète. Dans cette optique, les Réserves de Biosphère au nombre de six en Algérie, s'inscrivent dans le programme l'Homme et la Biosphère(MAB) de l'UNESCO (UNESCO, 2012).² Ce programme vise, dans un contexte de développement durable, à promouvoir la relation entre l'homme et son environnement naturel à travers une approche participative impliquant scientifiques et communautés locales.

Consciente de l'intérêt de la protection des ressources naturelles et de l'environnement, l'Algérie a adopté, au début des années soixante-dix, une démarche progressive et dynamique faisant de la création des Aires protégées le principal instrument de protection. Une protection qui supposait une mise en valeur et une préservation des valeurs écologiques, historiques et paysagères des sites en question. Confiée à l'administration des forêts, cette

mission se ressource et se structure autour des conventions nationales et internationales ratifiées. A ce titre, nous distinguons trois types d'aires protégées en Algérie notamment, les parcs nationaux, sujets de notre article, les réserves naturelles et les réserves de chasse.

Les parcs nationaux (PN) en Algérie : de la restriction et la protection à la gestion durable des ressources naturelles ?

Selon la Direction Générale des Forêts DGF (DGF, 2014)³, l'Algérie compte dix parcs nationaux dont deux sont sous tutelle du ministère de la culture en l'occurrence les Parcs nationaux du Tassili de l'Ahaggar situés respectivement dans les wilayas d'Illizi et la wilaya de Tamanrasset. Par ailleurs avec leur huit PN, les services des forêts protègent environ 165 360 ha. Les premiers PN ont été créés en 1983 en l'occurrence les PN de Tniet El Had, de Djur Djura, de Chréa et d'El Kala. La dernière création de PN date de Mai 1993 notamment le parc national de Tlemcen. Il faut noter quelques disparités en matière de superficie protégées par chaque PN, puisque le PN d'El Kala s'accapare environ la moitié de la superficie protégée par les services des forêts, alors que les parcs de Gouraya, de Thniet El Had, de Taza et de Tlemcen n'en représentent, respectivement, que 1%, 2%, 3% et 5%.

Faut-il noter (DGF,2014)⁴ que des réserves naturelles au nombre de six sont en cours d'étude de classement dont le massif des Babords localisé dans la Wilaya de Sétif et qui s'étend sur 2367 ha, cette réserve limitrophe avec le parc national de Taza permettrait le renforcement mutuel des deux aires protégées pour concilier les objectifs de protection et les objectifs de développement économique et social dans les zones de montagne et les zones rurales enclavées¹.

Le Parc National de Taza : un élément fondamental de la patrimonialisation, de la valorisation des ressources locales et du développement rural.

Nous allons tenter de mettre en exergue la contribution du PNTaza à la conciliation des objectifs environnementaux et des objectifs de développement économique et social. Pour ce faire on procédera à l'analyse des effets des projets structurants du PNTaza sur la patrimonialisation, la valorisation des ressources locales et le développement rural.

Présentation du Parc National de Taza.

Parmi les huit (08) parcs nationaux situés sur la partie Nord du pays, Le Parc National de Taza (P.N.T.) a été créé pour la première fois par arrêté gouvernemental du 28 Août 1923 sous la dénomination de Parc National de Dar-El-Oued - Taza sur une superficie de 230 ha. Après l'indépendance, il est ré-proclamé Parc National par décret présidentiel 84-328 du 03 novembre 1984 sur 3807 ha. Situé dans la partie Nord-est de l'Algérie qui fait partie de la petite Kabylie des Babors (Chakour, 2012)⁵.

Le Parc National de Taza s'ouvre sur la méditerranée sur ses 09 Km de côte (plages et corniche). Il est situé entre les latitudes 36°35' et 36°48'34" et les longitudes 5°29'02" et 5°40'03"; à 30 Km au Sud-ouest de Jijel, à 60 Km à l'Est de Bejaïa et à 100 Km au Nord-est de Sétif. Il est entièrement localisé dans la Wilaya de Jijel et s'étend sur le territoire de deux

¹ Faut-il noter que la superficie dédiée aux aires protégées représente seulement 0,9% du territoire national, et qui reste très loin des 8% du territoire national recommandé par la FFEM (FFEM, 2005).

Daïra : El-Aouana et Ziama Mansouriah, incluant trois communes (El-Aouana, Ziama Mansouriah et Selma Ben Ziada). (ANONYME, 2006)⁶

Le climat régnant dans le Parc National de Taza, reflète bien les caractéristiques du climat méditerranéen, deux grandes saisons contrastées : une saison chaude et sèche, qui s'étale sur trois mois qui correspond à la saison estivale (Juin à Août), et une saison hivernal ; humide et froide. La région de Jijel est l'une des plus arrosées en Algérie ; avec une moyenne de 1 200mm/an. Toutes ces conditions climatiques réunies, ont donné lieu à un paysage végétal avec une ambiance méditerranéenne. Ce paysage est représenté principalement par des formations forestières ; constituées essentiellement et en majorité de chênaies caducifoliées à Chêne zen (*Quercus faginea*) et Chêne afares (*Quercus afares*) et des chênaies sclérophylles à Chêne liège (*Quercus suber*) (DGF, 2006).⁷

Pour ce qui est de la faune, le parc compte plus de 757 espèces - y compris la faune marine- ; dont 15 espèces sont protégées par la loi. En plus de cette faune, 131 espèces d'oiseaux ont été inventoriés dans cette aire ; parmi elles 46 sont protégées par la loi (dont une espèce endémique à l'Algérie : la Sittelle kabyle *Sitta ledanti*).⁸

En plus de cette biodiversité floristique et faunique, le parc recèle une très grande diversité paysagère représentée par plusieurs milieux naturels des plus attrayants, d'un grand intérêt esthétique et écologique : curiosités naturelles, vues panoramiques exceptionnelles, paysages riches en faune et flore bien conservées et parfois uniques.

A l'image de toutes les aires protégées de notre pays, le P.N.T. se caractérise par une présence humaine permanente. Selon une étude réalisée en 1987 par le BNEF (Bureau National des Études Forestières) sur la répartition juridique des terres, il apparaît que les forêts domaniales occupent 70,6% de la surface totale du parc (4 400,85ha), alors que les terrains Melk (privés) occupent 29% de la S.T.P. soit 1 810,79 ha et le reste est occupé par les terrains communaux soit 23,36ha ; et se présentent sous forme de surface urbanisée de certains lieux comme l'agglomération de Taza.⁹ La population locale représente donc une composante principale du PNTaza. Cette dernière exploite les ressources naturelles existantes dans ce milieu en laissant ses empreintes sur les différents écosystèmes existant dans le parc. Cet impact humain va provoquer une anthropisation des milieux naturels, et ainsi une perte de la biodiversité sous toutes ses formes, un phénomène qui s'accélère par le biais d'une exploitation non contrôlée, non raisonnée et non rationnelle.

Les projets structurants du PNTaza et leurs effets sur le développement local et la patrimonialisation.

Afin de contribuer à la revitalisation des territoires ruraux, le PNT s'est engagé dans trois projets (un au niveau national et deux au niveau méditerranéens en collaboration avec des ONG).

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI).

Le PPDRI est l'instrument de base à travers lequel les pouvoirs publics visent l'accompagnement des populations rurales, notamment dans les zones éparses et isolées, pour mettre en valeur l'ensemble des atouts que présentent leurs territoires, en vue de

promouvoir leurs activités économiques, et donc améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie (MDDR, 2003 in Laib et Chakour, 2016).¹⁰

A travers le dispositif du PPDRI, la politique de renouveau rural en Algérie vise la revitalisation des zones rurales, la diversification et la consolidation des activités économiques des communautés rurales, la gestion durable des ressources naturelles et par conséquent l'amélioration du bien-être des populations rurales (MADR, 2010).¹¹ Elle vise donc une synergie entre ressources, patrimoines et les acteurs locaux, pour une meilleure gouvernance des territoires ruraux et leurs ressources.

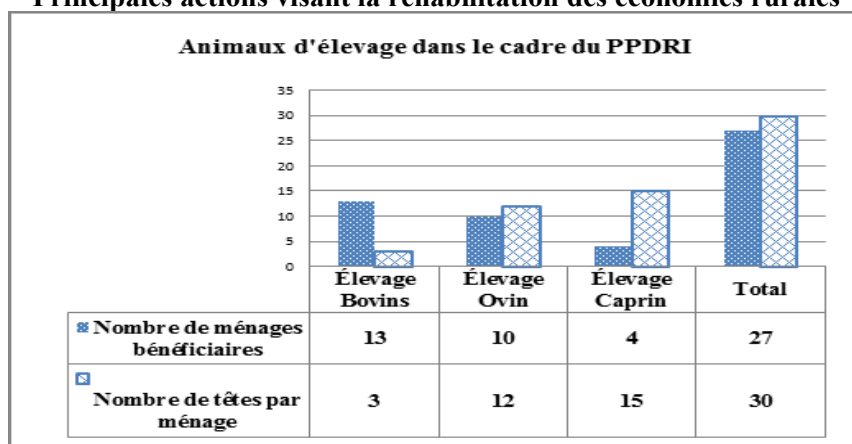
Dans la wilaya de Jijel, plusieurs sites sont ciblés par les PPDRI, parmi lesquels le site de Chréa à Ziam Mansouriah situé dans le territoire du PNTaza. Ce projet est mis en œuvre par le PNT qui devient, avec le temps, l'un des piliers du développement local dans la région (Chakour, 2012).¹²

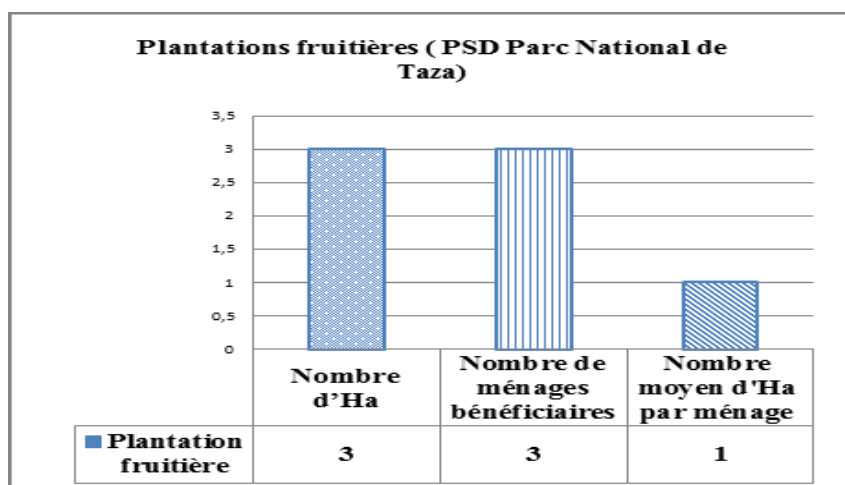
Le site a connu de nombreuses actions de diversifications des activités économiques en milieu rural notamment dans le cadre du PPDRI (programme 2010-2014) comme le captage de sources, la création et l'aménagement des aires récréatives, le développement de l'apiculture et de l'arboriculture, la réalisation de circuits touristiques, l'ouverture et l'aménagement de pistes en vue de désenclaver la population (Aït-Iftène Naïma, PNTaza, 2011).¹³

Diversification économique et sédentarisation.

L'élevage et l'agriculture sont des activités ancestrales héritées par les populations locales de Chréa et qui caractérisent leur formation économique et sociale. Les graphiques et le tableau ci-après montrent les principales actions entreprises pour atteindre les objectifs de la sédentarisation et de la diversification économique.

**Graphiques N (01)
Principales actions visant la réhabilitation des économies rurales**





Source : Bilan des PPDRI, PNTaza, 2015.¹⁴

A la lumière des deux graphiques ci-dessus, on constate que les activités d'élevages, dominent les aides dans le cadre du projet PPDR en effet, 27 ménages vivant au sein du territoire du parc national de Taza ont bénéficiés des aides concernant l'élevage des bovins, ovins et caprins Alors que les aides portant sur l'implantation fruitières n'étaient attribuées que pour trois ménages. A ce titre, il est utile de rappeler que ce projet est un projet ascendant, ce qui signifie que les aides allouées aux riverains répondent à leurs besoins et demandes dans le cadre du projet.

Tableau N. (01)

Le développement de l'arboriculture et de l'apiculture.

Objectifs :	Action	Volume	Montant (DA)	Source de financement
Diversification des activités économiques en milieu rural	Développement de l'apiculture (Chrèa)	20 modules	2.380.000	P.S.D Parc National de Taza
	Développement de l'arboriculture (Chrèa)	20 Ha	1.800.000	P.S.D Parc National de Taza
T o t a l			4.180.000	

Source : Bilan des PPDRI, PNTaza, 2015.¹⁵

Objectifs chers aux pouvoirs publics, la fixation des populations rurales et la réhabilitation de leurs économies ne pouvaient se réaliser sans une diversification économique basée sur la réhabilitation des activités de l'élevage et de l'agriculture. Des activités autour desquelles pourraient venir se greffer d'autres activités artisanales à haute valeur ajoutée à travers la valorisation des produits et des sous-produits agricoles et d'élevage.

A cet effet le PPDRI a ciblé plus de 31 familles en les dotant de cheptel, de modules d'apicultures, et de plantations fruitières.

En effet, après un exode rural massif au début des années quatre-vingt-dix, notamment vers la commune de Ziama Mansouriah, le PPDRI est venu répondre aux besoins des locaux pour les inciter à réoccuper leurs territoires et à les développer. Pour ce faire, de nombreuses opérations du PNTaza dans le cadre du Plan Sectoriel de Développement PSD et appuyées

par le Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles FSAEPEA ont vu le jour.

Valorisation et patrimonialisation:

Parmi les actions entreprises par le PNTaza nous relevons la valorisation des ressources locales et du patrimoine matériel et immatériel.

**Tableau N. (02)
Principales actions visant protection et valorisation des ressources naturelles**

Objectifs	Action	Volume	Montant (DA)	Source de financement
Protection et valorisation des ressources naturelles	- Travaux sylvicoles	70 Ha	3.495,960	PSD Parc National de Taza
	- Ouverture de piste (Chrèa- Taza)	05 Km	5.000.316,75	PSD Parc National de Taza
	- Construction de ponceaux (Ain Djenane)	02 U	2.000.000	PSD Parc National de Taza
	- Fonçage de puits (Ain Djenane)	01 U	600.000	PSD Parc National de Taza
Total			11.096.276,75	

Source : Bilan des PPDRI, PNTaza, 2015.¹⁶

Le PNTaza, à travers son programme ambitieux tente de concilier la protection et la valorisation des ressources naturelles en impliquant les populations locales dans le processus de développement local et intégré de leur territoire.

**Tableau N. (03)
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel**

Objectifs	Action	Volume	Montant (DA)	Source de financement
- Protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel	- Réalisation de circuit touristique (Chrèa Taza)	10 Km	6.000.000	PSD Parc National de Taza
	- Introduction des énergies renouvelables	02 Kit	6.000.000	PSD Parc National de Taza
	Aménagement de placette de repos et loisir (Ain Djenane)	01	5.678.656,37	PSD Parc National de Taza
	- Création d'une aire récréative (Dar El Oued)	01	5.000.000	PSD Parc National de Taza
	- Aménagement d'une aire récréative (Ain Djenane)	01	3.000.000	PSD Parc National de Taza
S/T o t a l			25.678.656,37	
Total Général			40.954.933,12	

Source : Bilan des PPDRI, PNTaza, 2015.

Le tableau ci-dessus illustre quelques actions d'aménagement qui sont venues renforcer les actions de diversification économique à travers les travaux sylvicoles, l'ouverture de pistes, la construction de ponceaux et le forage de puits. Des actions, non seulement indispensables pour rendre pratiques leurs activités économiques, mais qui

contribuent également au désenclavement et à l'amélioration de l'attractivité du territoire (ville-montagne.).

Les Projets du PNTaza avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) :

Le PNTaza a été choisi comme Parc pilote pour deux projets internationaux financés par le WWF. Il s'agit du projet pilote de l'aire marine protégée de (MedPan Sud) et du projet pilote de développement de l'écotourisme. (SeaMed).

Brève présentation du contexte et des objectifs des deux projets :

Le Projet MedPan Sud est un projet de collaboration internationale d'une durée de 04 ans (Nov. 2008 - Oct. 2012) et avec un budget de 3 800 100 euros (WWF, 2016). Il vise à soutenir les pays du sud et de l'est de la Méditerranée pour améliorer l'efficacité de gestion de leurs AMP et à promouvoir l'établissement de nouvelles AMP. Pour ce faire 5 projets pilotes ont été lancés sur la planification et l'efficacité de gestion d'AMP : en Algérie, en Croatie, en Libye, en Tunisie et en Turquie.¹⁷

Le projet pilote en Algérie vise à soutenir et à appuyer le Parc National de Taza, dans la Wilaya (province) de Jijel (nord-est de l'Algérie) dans le développement d'un plan de gestion pour l'aire marine adjacente au Parc. Le projet soutiendra et accompagnera le Parc pour le classement de l'AMP, en promouvant l'engagement des communautés locales dans le développement d'un plan de gestion et sa future mise en œuvre. Les principaux partenaires et parties prenantes sont le Parc National de Taza comme coordinateur local, la Direction Générale des Forêts, l'ex Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (MATET), le Commissariat National du Littoral (CNL), l'Université de Jijel et d'autres universités nationales.

Le projet SeaMed, quant à lui, offre sur l'Initiative méditerranéenne WWF, la stratégie du réseau du WWF pour la conservation de la mer Méditerranée, et il est intégré dans le partenariat «modèle de gestion des zones côtières, insulaires et marines en Méditerranée" qui rassemble le Conservatoire du Littoral, MedPan et WWF Méditerranée. Il appuiera les îles de Lastovo et Telašćica Parcs naturels (Croatie), Parc national marin Karaburun-Sazan (Albanie), Kaş-Kekova SPA (Turquie), Ain-al-Ghazalah et Farwa Lagoon AMP (Libye), Cap Négro-Cap Serrat (Tunisie), et le parc national de Taza (WWF, 2016).¹⁸ Le projet a pour objectif , le développement et la mise en œuvre des plans de gestion fondés sur des avis scientifiques , avec la participation active des parties prenantes ; l'amélioration de la gouvernance des aires marines protégées ; de développer les bonnes pratiques de gestion par le travail avec les entreprises touristiques locales et les pêcheurs artisanaux ; de promouvoir les échanges business-to-business à adopter des initiatives de tourisme axées sur la nature et de renforcer la coopération régionale et le réseautage entre les acteurs des Aires Marines Protégées.

Les enseignements à tirer de l'expérience du PNTaza : les démarches adoptées à l'origine du succès de l'expérience de Taza.

Dans cette partie, nous tenterons de valoriser et de capitaliser l'expérience du PNTaza à travers l'identification des clés de la réussite notamment les démarches et les actions entreprises.

L'approche participative, la concertation et la solidarité des acteurs : une condition nécessaire pour la réussite de tels projets :

Afin d'atteindre les résultats escomptés une approche participative, de consultation et concertation a été adoptée. Notre suivi-évaluation de l'expérience du PNTaza, la démarche entreprise et notre évaluation des trois projets nous permettent d'affirmer que la démarche entreprise est le résultat d'une longue réflexion qui a réuni et impliqué les principales parties prenantes.

Nous allons tenter de résumer dans le tableau ci-après les principales parties prenantes, le rôle de chacune ainsi que les approches adoptées.

Tableau N. (04)
Tableau résumant l'identification des acteurs, de leurs rôles et de l'approche adoptée par le PNTaza

Parties prenantes	Intervention et rôle	Observation
Le PNTaza , le comité de pilotage ¹ et les élus locaux (municipaux) APC.	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotent, organisent et coordonnent avec les différents partenaires. 	<i>Approche consultative et participative.</i> + <i>Approche pluridisciplinaire et intégrée.</i>
Les populations locales à travers les associations ou les structures sociales traditionnelles locales : <u>La principale association est une association de femmes baptisée « ICHRAK ».</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisent, à la demande des opérateurs touristiques les séjours touristiques guidés et travaillent étroitement avec le chargé de communication et les associations locales en charge du projet. • Se chargent de la préparation de la logistique au niveau du site de Chrèa-Ain Djenane : Hébergement rural, petit déjeuner, déjeuner, dîner, dégustation et vente des produits du terroir (artisanat, huiles, produits cosmétiques et médicinaux...) 	
Les opérateurs touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Marketings touristiques • Proposition et promotion des produits touristiques guidés et des circuits touristiques et leur organisation en collaboration avec les associations locales. • Chargés de la commercialisation des services et des produits du terroir. • Réservations-règlements- transport et accompagnement des touristes et des visiteurs. • Chargé, en collaboration avec l'expert en écotourisme et le comité de pilotage, du diagnostic des ressources naturelles, humaines et du patrimoine matériel et immatériel à valoriser aux profits de l'activité écotouristique. 	

¹Le comité de pilotage est composé essentiellement des représentants de la société civile, des services locaux du tourisme, de l'environnement de la pêche et de l'agriculture

Scientifiques et experts nationaux et internationaux :	Expert agronome/ Expert forestier	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en valeur de la ressource naturelle locale nécessite d'abord son identification et la maîtrise des procédures de son traitement. • Identification de la flore à valoriser et à patrimonialiser. • Organisation d'ateliers de formation pour la fabrication et la production de produits cosmétiques et médicinaux à base des ressources identifiées localement.
	Expert socio économiste	<ul style="list-style-type: none"> • Afin que la décision prise et que le projet ne soient pas en contradiction avec la formation économique et sociale des locaux, des études socioéconomiques doivent-être réalisées, avant, en cours et à la fin du projet. • Comprendre les logiques développées par les populations locales et la stratégie des acteurs en dynamique. • Identification du savoir-faire des locaux. • Connaître leurs aspirations, leur situation socioéconomique, leurs profils et les principales pratiques économiques et sociales.
	Expert aménagistes	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les parties prenantes, propose un aménagement des circuits touristiques (en montagne) et d'un aménagement rural aux profits des projets lancés par le PNTaza.
	Expert architecte	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec l'aménagiste et les autres parties prenantes, il propose un aménagement des habitats ruraux en habitats hôtes de l'écotourisme, notamment octroyés dans le cadre du PPDRI.
	Expert en écotourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des ressources naturelles, humaines et du patrimoine matériel et immatériel. • Chargé de proposer des activités écotouristiques en adéquation avec le milieu naturel et la formation économique et sociale des locaux.
	Expert en communication	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé avant le projet de convaincre toutes les parties prenantes des retombées positives du projet. • Chargé au cours et en fin de projet de faire du marketing territorial pour le projet et de vulgariser les procédures et les démarches pour intégrer le projet.

Source : Résultats de notre investigation et évaluation du projet SeaMed et MedPan Sud.

La démarche semble avoir pris compte des principes fondamentaux de la gouvernance des territoires et des ressources naturelles à savoir l'implication des acteurs locaux, puisque la réussite des projets reste tributaire du règlement des litiges et des différends inhérents à l'exploitation des ressources et des territoires.

A cet effet, l'identification des parties prenantes, de leurs stratégies et de leurs rôles dans le projet est déterminante. Le diagnostic permet d'identifier les opportunités et les contraintes ainsi que la vocation socioéconomique du territoire en question. Ce qui permet ensuite de fixer les objectifs réalistes en fixant d'abord, par ordre de priorité, les activités économiques à promouvoir et à réhabiliter. La réalisation de ces objectifs a besoin d'un plan d'actions faisable et réaliste dans lequel chaque acteur identifié a un rôle à jouer.

Le développement des territoires ruraux reste tributaire du degré de solidarité des acteurs locaux. Au-delà de l'antagonisme d'intérêts (appropriation, bien publics, biens communs) les acteurs locaux doivent être des parties prenantes dans les projets de proximité. Les porteurs du projet doivent impliquer, après identification, toutes les parties prenantes dans un contexte consultatif voire participatif (notre projet à tous). La concertation et le recours à l'arbitrage à travers le comité de pilotage constitue la démarche la plus indiquée dans la gouvernance. La pluridisciplinarité des intervenants et l'approche sectorielle intégrée représentent également des éléments clés dans le montage des projets de proximité. Ces démarches et ses approches ont été adoptées dans le cas du PNTaza.

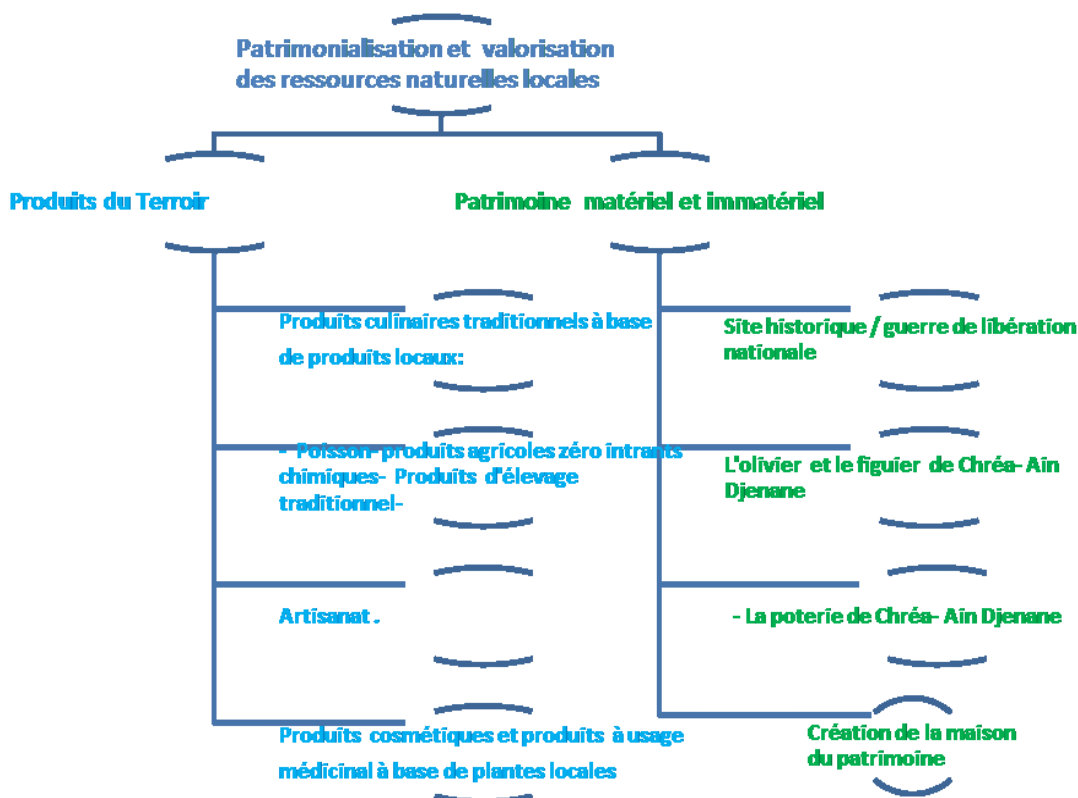
La patrimonialisation un élément de conciliation entre les objectifs de protection des ressources et du patrimoine et les objectifs de développement économique et social :

« La patrimonialisation constitue une forme de cristallisation contemporaine des rapports entre protection et développement en combinant les deux domaines dans l'action » (Rémi Bénos et Johan Milian, 2010).¹⁹

- ***Comment le PNTaza peut-il contribuer à la patrimonialisation et à la valorisation des ressources naturelles locales ?***

Fig. n. (01)

Figure expliquant comment peut-on atteindre l'objectif de patrimonialisation et de valorisation des ressources locales



Source : Résultats de notre recherche et analyse des projets du PNTaza

Le patrimoine est un bien collectif, il est donc non exclusif et non soustractif (Thierry Linck, 2012).²⁰ Selon Guy Di Méo la définition du patrimoine est porteuse de contradiction entre son statut de bien privé hérité de la famille et son statut de bien commun appartenant à la communauté.

A notre sens, il n'y aurait pas de contradictions, puisque l'auteur s'est inspiré de la définition « étymologie » du mot patrimoine « *ensemble des biens de famille reçu en héritage* » (Larousse, 2009)²¹ ; il s'agit donc de léguer aux descendants, ou hériter du père de la mère, de la famille. Dans notre cas « la grande famille » représente la « collectivité » avec sa communauté, son territoire, son savoir-faire ses coutumes et son histoire commune. Le patrimoine donne donc une empreinte commune à une communauté partageant un même territoire.¹

Dans ce sens l'olivier, la poterie berbère entant que marques de la région de Chréa – Ain Djenane, l'histoire commune omniprésente à travers les sites historiques représentent un bien collectif dont l'usage collectif et la valorisation profiteraient à tous les acteurs locaux sans appropriation individuelle aucune. Il s'avère donc que la marque et l'image ont un rôle à jouer dans le processus de patrimonialisation².

A cet égard, nous considérons que la patrimonialisation par la mise en valeur des ressources matérielles ou immatérielles³ collectives peut se faire à travers l'amélioration de l'attractivité des territoires et sa visibilité avec comme « accroche phare » le patrimoine. Dans ce cas, nous assisterons à une patrimonialisation qui offrirait les mêmes opportunités pour tous les acteurs.

Conclusion :

Loin d'être un instrument de restriction, les aires protégées sont en mesure de jouer un rôle important dans la revitalisation des zones rurales et la patrimonialisation.

En effet, à travers l'expérience algérienne, il ressort que la réhabilitation des économies rurales, le développement du territoire et la protection des territoires peuvent donc se réaliser à travers la valorisation des ressources existantes. La patrimonialisation vise à donner une valeur au patrimoine par la protection, la conservation ou/et la restauration en lui attribuant plus de visibilité et le rendre productif et source de revenus et/ou de rentes au profit des communautés locales.

¹ Les biens communs sont souvent sujets de conflits d'usage ; les ressources naturelles et les biens ayant ce statut, nécessitent une gouvernance plutôt qu'une gestion. A ce titre, Elinor Olstrom (Prix Nobel d'Économie 2009) aborde cette question dans son ouvrage intitulé « *Governing the commons* » traduit en 2010, *Gouvernance des biens communs, (Traduction française), Edition De Boeck Université, Bruxelles.*

² Se conférer à : Stéphane Dufour. *Le rôle de l'image dans la patrimonialisation et la consommation culturelle des édifices cultuels. Cahiers de Champs Visuels, L'Harmattan, 2005, pp.351-378. <hal-00509166>*

³ Selon l'UNESCO : « *L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés* » (UNESCO : *Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?*). <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01851-FR.pdf> consulté le 25-04-2016.)

Toutefois, les résultats restent tributaires du degré d'implication des parties prenantes, du degré de maîtrise des composantes socioéconomiques et biophysiques du territoire et de l'approche transversale et intégrée adoptée par les concepteurs du projet. Dans ce sens, les approches consultatives, participatives et intégrées sont les mieux indiquées.

Le recours à la gouvernance des ressources naturelles et du patrimoine est fortement recommandé, dans la mesure où les biens communs sont sources de conflits d'usage et nécessitent un arbitrage, une concertation et un consensus pour leur allocation et leur exploitation. A ce titre la patrimonialisation s'affiche comme l'action idoine pour la valorisation de ces ressources communes.

L'expérience du parc national de Taza (PNTaza) en Algérie, a pu mettre en exergue le rôle que pourraient jouer les aires protégées dans la patrimonialisation et la réhabilitation des économies rurales ; Une expérience à capitaliser aussi-bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale et internationale.

Références Bibliographiques:

¹ Bénos, R. et Milian, J. (2013). « Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013.

² UNESCO, UICN et MAB. (2012). *Atelier régional sur : « La gouvernance des réserves de la biosphère au Maghreb : état et perspectives »* Tanger, Maroc du 5 au 8 mars 2012. Organisé conjointement par UNESCO, UICN, MAB.

³ Direction Générale des forêts (DGF) . (2014). « Données sur les parcs nationaux ».

⁴ *Idem.*

⁵ Chakour, S.C. (2012). « Étude socio-économique pour la future aire marine du Parc National de Taza ». Commandée par WWF MedPO. 50 pp. + annexes. Série Technique du projet MedPAN Sud. Rome, Italie.

⁶ ANONYME. (2006). « Plan de gestion du Parc National de Taza ». D.G.F.

⁷ Direction Générale des forêts (DGF). (2006). « Atlas des parcs nationaux Algériens ». Parc national de Théniet El Had. 91P.

⁸ *Idem.*

⁹ Bureau National des Etudes Forestières (BNEF). (1987). « Répartition juridique des terres du PNT ». Bureau National des Études Forestières.

¹⁰ Laib, S.et Chakour, SC. (2016). « La Politique de Renouveau Rural face aux enjeux de développement des territoires ruraux en Algérie ». *Revue de L'ENSSEA*, Vol 25. Alger. Pp

¹¹ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). (2010). « Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 ». Alger.

¹² Chakour, S.C. (2012). *Op-Cit.*

¹³ Aït-Iftène, N.(2011). « Le tourisme durable : cas du Parc national de Taza ». PNTaza-Jijel.

¹⁴ PNTaza. (2015). « Bilan des PPDRI », document interne du Parc National de Taza. Jijel.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ Site officiel du WWF

http://www.panda.org/fr/aires_marines_protgees/projet_medpan_sud/projets_pilotes/algerie/.

¹⁸ WWF. (2016). « Les activités économiques durables dans les aires marines protégées de méditerranée (SEA-MED) PROJET » Rapport de 3ème année. P7. Disponible en ligne :

http://d2ouwv59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/sea_med_y3_report_final_fr1.pdf

¹⁹ Bénos, R. et Milian, J. (2010). « Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La politique des Grands Sites dans le massif du Canigou. Sud-Ouest Européen », Presses Universitaires du Mirail – CNRS. pp.5-17.

²⁰ Linck, T. (2012). « Économie et patrimonialisation », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre 2012, mis en ligne le 11 décembre 2012, consulté le 03 juin 2016.

²¹ Larousse. (2009). « Le Dictionnaire Érudit de la langue française ». Page1355.

Les références bibliographiques utilisées en bas de page :

²² UNESCO. (2016). « Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? ». <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01851-FR.pdf>.

²³ Olstrom, O. (2010). « Gouvernance des biens communs », (Traduction française), Edition De Boeck Université, Bruxelles.

²⁴ Dufour, S. (2005). « Le rôle de l'image dans la patrimonialisation et la consommation culturelle des édifices culturels », Cahiers de Champs Visuels, Le Harmattan, pp.351-378.

²⁵ Guy Di Méo, G. (2007). « Processus de patrimonialisation et construction des territoires ». Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser". Poitiers-Châtelleraut, France. Geste éditions, pp.87-109.